**UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)**

Année Universitaire 2017-2018

**DROIT FISCAL DES AFFAIRES 2 (1290)**

**Monsieur le Professeur Gauthier Blanluet**

Magistère de Juristes d’Affaires 2ème année

Master 1 Droit, Droit des Affaires

Master 1 Droit, Droit Notarial

Examen du 2ème semestre – 2ème Session

*Ouvrage Autorisé : le Code Général des Impôts (à l’exclusion du mégacode Dalloz)*

*Calculatrices 4 opérations autorisées*

**Sujet I – Théorique**

L’intégration fiscale, un régime en voie de désintégration ?

**Sujet II – Pratique**

**Exercice I.** **(9 points)**

La société par actions simplifiée Alpha possède un capital social de 500.000 euros et des réserves librement distribuables de 1.000.000 euros. Son capital est divisé en 1.000 actions réparties de façon égale entre quatre actionnaires : Monsieur A, résident fiscal français, Madame B, résidente fiscale en Espagne, la société anonyme C, soumise à l’impôt sur les sociétés en France, et la société américaine D.

**1. (2 points)** La société distribue en 2018 un dividende de 100.000 euros. Décrivez le régime fiscal de cette distribution pour chaque associé.

**2. (1 point)** Supposez, pour cette question uniquement, que la société C soit l’unique actionnaire de la société Alpha, et que les deux sociétés soient membres d’un groupe d’intégration fiscale. Quel est le régime fiscal de cette distribution ?

**3. (1 point)** Les associés envisagent de procéder à une augmentation de capital, à hauteur de 300.000 euros. Comment la société Alpha est-elle imposée sur le versement de cette somme au titre de l’augmentation de capital ?

**4. (2 points)** Les associés n’ont finalement pas procédé à l’augmentation de capital. La société Alpha a décidé de réduire la moitié de son capital social par le biais d’un rachat de ses propres titres. Pour les besoins du rachat, la société a été valorisée à 1.500.000 euros. A l’issue du rachat, le capital social est de 250.000 euros et les réserves libres de 500.000 euros. Les titres de Alpha ont été acquis il y a quelques années par Monsieur A pour un montant total de 200.000 euros. Quelle est l’imposition que subira Monsieur A à ce titre ?

**5. (1 points)** Quel aurait été le montant du revenu imposable et le régime d’imposition de ce revenu pour Monsieur A si la réduction de capital susvisée s’était traduite par une annulation pure et simple de la moitié des titres de la société Alpha et non par un rachat préalable par la société de ses propres titres ?

**6. (2 point)** Suite à un contrôle fiscal, la société Alpha est redressée d’un montant de 10.000 euros au titre d’un acte anormal de gestion caractérisé par la mise à disposition gracieuse d’un appartement à Monsieur A. Quelles sont les conséquences pour Monsieur A ?

**Exercice II.** **(7 points)**

La SAS Alpha est constituée par un apport en capital de 200.000 euros réalisé en numéraire, chaque actionnaire (Messieurs A et B) apportant la moitié de la somme. Par la suite, ces actionnaires décident d’augmenter le capital de la SAS Alpha par la réalisation des apports suivants : Monsieur A apporte un fonds de commerce d’une valeur de 1.000.000 euros et des stocks pour un montant de 500.000 euros, et Monsieur B apporte un immeuble affecté à l’activité d’une valeur de 5.000.000 euros accompagné du reliquat de l’emprunt bancaire de 3.000.000 euros ayant servi à son acquisition ainsi que d’une marque exploitée en France évaluée à 2.000.000 euros.

**1. (1 point)** Quels sont les droits d’enregistrement perçus lors de l’apport de 200.000 euros réalisé dans le cadre de la création de la société ?

*Réponse : les apports réalisés lors de la constitution de la société sont exonérés en vertu de l’article 810 bis du CGI.*

**2. (3 points)** Décrivez les droits d’enregistrement dus lors des apports successifs de Monsieur A et de Monsieur B et optimisez-en le coût, si possible.

**3.** **(1 point)** Monsieur A décide de céder à Monsieur C, dans le mois suivant la réalisation des apports, les actions qu’il a reçues en contrepartie de l’apport du fonds de commerce pour la somme de 2.500.000 euros. Tirez les conséquences fiscales de ces opérations au regard des droits d’enregistrement.

**4.** **(2 points)** Quelques jours plus tard, la SAS Alpha décide finalement de vendre l’immeuble qu’elle a reçu à un tiers pour la somme de 8.000.000 d’euros. Tirez les conséquences fiscales (impôt sur les sociétés et enregistrement) de ces opérations.

**Exercice III. Questions de cours (4 points)**

**1.** (**1 point**) Qu’est-ce qu’un coup d’accordéon ?

**2.** (**1 point**) Qu’est-ce que l’amendement Charasse ?

**3.** (**1 point**) Quel est le régime de la TVA facturée à tort ?

**4.** (**1 point**) Quelles sont les conséquences de l’arrêt Papillon ?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_